

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 AVRIL 2014

Présents : MM. BERNOS, MORA, LEES, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, Mme PAPAREMBORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, LEPRETRE, Mme BESSONNEAU, Mme FOIX, LACRAMPE, Mme DEL PIANTA, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE, GUERY.

<u>Pouvoirs</u> :	Madeleine COIG	à	Joseph LEES
	Pierre CASAUX-BIC	à	Aimé SOUMET
	Alain TEULADE	à	Martine MIRANDE
	Marc OXIBAR	à	Daniel LACRAMPE
	Fabienne MENE-SAFRANE	à	Henriette BONNET
	Aracéli ETCHENIQUE	à	Maité POTIN
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Danielle PARIS	suppléante de	Michel BARRERE-MAZOUAT
	Albert GOUT	suppléant de	Suzanne SAGE
	Yves CALIARO	suppléant de	Jean LABORDE

Excusés : Jean CASABONNE, Hervé LUCBEREILH, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES

RAPPORT N°140430-03-ADM

REÇU

Le 26 MAI 2014

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA CCPO AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'OLORON – HAUT BÉARN

M. LACRAMPE indique que le Syndicat Mixte du Pays d'Oloron et du Haut Béarn a été créé par arrêté préfectoral du 21 décembre 1999.

Il est formé entre les Communautés de Communes du Piémont Oloronais, de la vallée d'Aspe, de la vallée de Barétous, de Josbaig et d'Ossau.

Il a pour objet :

- Elaboration, approbation et mise en place du Pays.
- Elaboration, approbation et mise en œuvre des politiques territoriales à l'échelle du Pays : contrat de Pays, pôle d'excellence rurale, programmes européens, tourisme.
- Mise en œuvre, suivi et animation des actions menées dans le cadre de ces politiques territoriales à l'échelle du Pays.
- Etudes et éventuelles maîtrises d'ouvrage dans les domaines qui ressortent des contrats et programmes de développement territorial à l'échelle du Pays.

- Actions et études ponctuelles menées dans le cadre de ses compétences, pour les collectivités adhérentes et non adhérentes, sur tout ou partie de son territoire par convention
- Animation de la cyberbase en sites éclatés du Haut-Béarn.

Pour ce faire, le Syndicat est administré à voter par un comité syndical de 45 membres pour lesquels notre collectivité doit désigner des délégués titulaires et des délégués suppléants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron et du Haut Béarn indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant la consultation en amont de l'ensemble des communes membres de la CCPO,
Considérant qu'il convient de désigner des délégués titulaires et des délégués suppléants,
Vu les propositions retournées par l'ensemble des communes du territoire,

Sont élus:

Oùï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** outre Monsieur le Président, les représentants de la CCPO au sein du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron et du Haut Béarn.

DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
Maïté POTIN	Michel ADAM
Jean-Jacques DALL'ACQUA	Denise MICHAUT
Araceli ETCHENIQUE	Rosine CARDON
Daniel LACRAMPE	Valérie SARTOLOU
Henriette BONNET	Gérard ROSENTHAL
Maylis DEL PIANTA	Dominique FOIX
Didier CASTERES	Pierre SERENA
Robert BAREILLE	Bernard UTHURRY
Jean-Louis VALIANI	Franck LACRAMPE
Lionel DUCROS	Marc OXIBAR
Michel LASSERRE	Michel RABY
Christine CABON	Christian CARRERE
André PAILLAS	Jean-Jacques IDOMENÉE
Jean-Pierre TERUEL	Patrice BRIDET
Catherine GARCES	Carole IRLIK
Jean CASABONNE	Jean-Pierre CASAUX-BIC
Bernard MORA	Jean-Pierre BISCAY
Joanes LERDOU	Yves MOITY
Dominique DEVILLIERS	Marie-Thérèse LASMARRIGUES
Sylvie ANQUETIN	
Jean-Marie MOREL	

REÇU
Le **26 MAI 2014**
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 avril 2014

Suivent les signatures

Affiché le 26.05.14



Le Président

Daniel LACRAMPE

REÇU
Le 26 MAI 2014
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE